

COARRAZE

POLITIQUE JEUNESSE : LETTRE DE PROTESTATION AU MINISTRE

Le conseil municipal de Coarraze s'est réuni le 1^{er} octobre et a évoqué les points suivants :

Marché de travaux pour l'aménagement du centre bourg

-Lot n°1-VRD, maçonnerie, gros-œuvre :

L'entreprise LAPEDAGNE, moins-disante, a été retenue par la commission pour un montant de 797 527,25 € HT.

-Lot n°2-Plantations :

La commission a décidé de déclarer le lot n°2 infructueux. Un nouveau cahier des charges a été établi et sera adressé aux entreprises candidates.

Lotissement communal du Sargaillouse

Le Maire va demander à avoir un entretien avec les responsables de la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'application de la TVA immobilière à 19,6 %.

Travaux de voirie

Suite aux intempéries du 2 juillet 2010, des travaux de réfection de voirie vont être réalisés, après accord du conseil général (160 000 €).

Electrification rurale. Programme « Eclairage public (Département)- Communes bourg (souterrain) 2010 »

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux de la traversée Fontaine du Salut et charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux pour un montant de 27 724,85 €.

Vente immobilière aux enchères publiques

A l'issue des enchères, la commune fera usage de son droit de préemption en fonction des prix de terrains situés en zone artisanale.

Projet de réseau de lecture publique en vath Vielha

Le Maire rend compte au conseil du rapport qui a été présenté aux maires de la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

Décision Modificative de Crédits n°2-2010

Transferts de recettes et dépenses en fonctionnement et investissement sans modification de l'équilibre budget. Un emprunt de 50 797 € est contracté pour subvenir aux dépenses complémentaires pour les logements sociaux rue Jean Jaurès.

Subvention au comité des fêtes

Le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 € au comité des fêtes de Coarraze.

Construction de logements rue Jean Jaurès

Avenants aux marchés

Un marché de travaux a été signé le 25 novembre 2009. Suite à des imprévus, le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants correspondants : + 28 592,62 €.

Renouvellement du contrat d'ouverture de crédits

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Crédit Agricole le contrat de renouvellement de l'ouverture de crédits.

Indemnité au PACT

La transaction avec le PACT est fixée à: 22 867, 50 € TTC, soit 9 147€ (40%) pour la commune de Coarraze

Maison de l'Ado- Contrat Educatif Local

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Etat ne reconduit pas son partenariat financier avec les communes qui ne sont pas classées en zone de revitalisation rurale ou zone urbaine sensible. En conséquence, la Maison de l'Ado est très largement pénalisé. Devant cette situation, le conseil élève une vive protestation et adresse un courrier au ministre concerné.

Adhésion de la commune d'Assat au SIVU Gave et Lagoin

Le conseil approuve le projet de modification des statuts du SIVU Gave et Lagoin pour l'adhésion de la commune d'Assat

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Le conseil désigne deux délégués suppléants pour siéger au syndicat :

- Jean LATAPIE
- Alain GARCES

Fixation de loyer

Le conseil fixe le montant mensuel du loyer à 300 € indexable chaque année sur la base de l'indice de révision des loyers du logement T2bis rue Jean Jaurès.

Rétrocession d'une concession funéraire

Acceptée

Compte-rendu des délégations données au maire en matière de droit de préemption.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur les dossiers concernés.